



Coronavirus (COVID-19) : Questions fréquentes du public

Municipalité de Pontiac

Mise à jour 27 mars 2020 – 14 h 00

Questions fréquentes du public :

1. Quelles actions sont déployées pour assurer la continuité des services essentiels à la population ?

La Municipalité a fermé l'accès public à tous ses bâtiments municipaux pour une période indéterminée.

Les services essentiels maintenus sont :

- Le service des incendies ;
- La collecte des matières résiduelles ;
- Les opérations de déneigement ;
- Les travaux de voirie urgents ;
- Les activités aux usines de traitement des eaux usées et de filtration de l'eau potable.

2. Quels sont les services suspendus ?

- Hôtel de ville fermé ;
- Les deux bibliothèques sont fermées (Luskville, Quyon) ;
- Toutes les activités dans les trois centres communautaires sont annulées (Luskville, Quyon, Institut des femmes de Quyon) ;
- La distribution de bouteille pour tests d'eau ;
- Le commissaire à l'assermentation ;
- Le traitement des demandes d'accès à l'information ;
- L'accès aux parcs ;
- La réparation de bacs ;
- L'émission de permis.

3. Est-ce que les collectes de matières résiduelles auront lieu comme prévu ?

Les collectes des ordures et du recyclage sont maintenues selon les horaires habituels en vigueur par secteur.

4. Est-il sécuritaire de boire l'eau qui provient de l'aqueduc municipal dans le secteur Quyon ?

Oui. L'eau potable de la Municipalité de Pontiac dans le secteur Quyon maintient une qualité d'eau exemplaire en se conformant aux prescriptions des normes provinciales du Règlement sur la qualité de l'eau potable. Nos employés municipaux dans le domaine s'assurent tous les jours d'un bon fonctionnement aux usines et dans le réseau tout en réalisant les analyses microbiologiques nécessaires pour assurer une conformité de la qualité de l'eau en tout temps.

5. Est-ce qu'il nous sera toujours possible de communiquer avec les travaux publics pour signaler des problématiques mineures comme les nids-de-poule, égouts bloqués, etc. ?

Oui, mais uniquement durant les heures d'ouverture de la Municipalité par téléphone : 819 455-2401 ou par courriel info@municipalitepontiac.ca. Toutefois, prendre note qu'afin de maximiser la sécurité des personnes sur les routes de la Municipalité, **toute situation d'urgence** en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal doit être signalée au **911** ;

- Exemples d'urgences pour lesquelles appeler le 911 :
 - o Arbre tombé sur un chemin;
 - o Chevreuil mort sur la route (qui entrave la circulation des véhicules);
 - o Route endommagée à la suite d'une pluie diluvienne, effondrement, érosion majeure,
 - o Route glacée.
- Le numéro d'info-travaux de la Municipalité ne sera donc plus effectif pour des raisons de sécurité ;

6. Est-ce que je peux effectuer une demande d'information ou de permis au service de l'urbanisme ?

Oui, le traitement des demandes non-urgentes se poursuit, mais AUCUN PERMIS NE SERA ÉMIS JUSQU'À NOUVEL ORDRE :

- Par courriel : urbanisme@municipalitepontiac.ca;
- Par téléphone : 819 455-2401;
- Par la poste : 2024, route 148, Pontiac (Québec) J0X 2G0.

7. Puis-je reporter le paiement de mon compte de taxes ?

Réunis en séance extraordinaire du conseil municipal par voie téléphonique le 25 mars 2020, les élus ont décidé de façon unanime de permettre le report du paiement des taxes municipales pour l'ensemble des contribuables de Pontiac **dont leur compte n'est pas en souffrance au 31 mai 2020**. Les propriétaires auront jusqu'au 1^e août 2020 pour procéder à leur paiement et cela sans intérêt.

- Par Internet via une institution bancaire :
 - Vous devez vous assurer d'indiquer les chiffres 82030 suivi de la lettre F et de votre matricule à 10 chiffres, pour un total de 16 espaces afin que votre paiement nous parvienne adéquatement.
- Par la poste : 2024, route 148, Pontiac (Québec) J0X 2G0.
- Le citoyen étant dans l'impossibilité d'effectuer son paiement de taxes de l'une de ces manières est invité à communiquer avec nous : 819 455-2401.

8. Qu'advient-il des documents empruntés ou réservés à la bibliothèque ?

Considérant que les deux bibliothèques municipales demeurent fermées jusqu'à nouvel ordre (Luskville, Quyon); vous pouvez conserver les documents que vous avez empruntés durant la fermeture. La Municipalité ne facturera pas de frais de retard jusqu'à sa réouverture. Si vous le désirez, vous pouvez vous servir des chutes à livres près des entrées des visiteurs pour remettre vos livres.

9. Est-ce que les activités de la bibliothèque seront reportées à une date ultérieure ?

Pour le moment, les activités sont annulées. Une décision sera prise prochainement concernant les reports possibles.

10. Est-ce qu'il y aura un bulletin municipal au mois d'avril prochain ?

Oui, toutefois sa forme et son contenu différeront puisque la Municipalité prépare une édition spéciale sur les événements du COVID-19. Veuillez prendre note qu'il sera publié de façon électronique. Nous vous invitons à nous envoyer votre adresse courriel au info@municipalitepontiac.ca

11. Est-ce que le transport en commun est annulé ?

Selon les dernières informations obtenues de Transcollines (26 mars 2020) :

Maintien des services de transport : Transcollines maintient les services de transport, y compris le transport en commun et le transport adapté puisqu'il s'agit d'un service essentiel défini par le

gouvernement. Transcollines étudie présentement la possibilité de modifier ses horaires. Restez à l'affût des changements en consultant leur site Internet www.transcollines.ca et leur page Facebook www.facebook.com/montranscollines.

12. Quelles sont les mesures entreprises par la Municipalité pour contrer la COVID-19 ?

La Municipalité suit d'heure en heure la situation pour être en mesure de bien réagir à la progression de la COVID-19. Pour le moment, les bureaux municipaux ainsi que les bibliothèques sont fermés au public et les activités devant avoir lieu dans les trois centres communautaires municipaux (Luskville, Quyon, Institut des femmes de Quyon), sont annulées jusqu'au 30 mars inclusivement; après quoi la situation sera revue selon son évolution. De plus, le service de l'entretien de la Municipalité effectue une désinfection des endroits propices à la contagion.

Où s'informer :

- Si la COVID-19 vous inquiète : 1 877 644-4545 ;
- Directives gouvernementales :
 - Gouvernement du Québec : www.quebec.ca
 - Gouvernement du Canada : www.canada.ca
- Le site Internet de la Municipalité de Pontiac : <http://www.municipalitepontiac.com/fr/>;
- Le compte Facebook de la Municipalité de Pontiac : <https://www.facebook.com/pontiacmun/>.